

COMMUNE DE LALINDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LALINDE se sont réunis à 12h15, Salle du Conseil Municipal, sur convocation de l'arrêté préfectoral portant « convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs » et par courrier de Madame la Maire précisant l'heure et le lieu de la séance.

Etaient présents : MM GERARD – BOURGES – PELTIER – MAZE – CLARET – DERACO – VEROUL – MIRAILLES-RIU – LAPARRE-CLARET – LECLERCQ – BOURRIER – MANCEL – VERLHIAC – BORDAS

M. MEDJEBER, absente avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU
Mme BREANT-ROSALES, absente, avait donné pouvoir à M. BOURGES
M. BUREAU, absent, avait donné pouvoir à Mme PELTIER
M. RICAUD, absent, avait donné pouvoir à M. BOURRIER
Mme MOREAU-HERAUD, absente, avait donné pouvoir à Mme MANCEL

Etaient absents : MM TATCHEV - FENOUCHE – REZENDE-PEDRO – CUGNY-CORION

Secrétaire de séance : Mme CLARET

Après avoir procédé à l'appel, Madame la Maire indique que Monsieur TATCHEV Boris, ne participera pas à l'élection sénatoriale des délégués titulaires et suppléants, conformément aux textes.

Délibération n°26.07.07 n°1 – Elections des délégués titulaires et suppléants – Elections Sénatoriales

VU l'arrêté n°24-2026-06-25-00002 de Madame la Préfète de la Dordogne en date du 25 juin 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR INTP2611651C du 06 Mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté n° 24-2026-05-19-00003 de Madame la Préfète de la Dordogne en date du 19 Mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour chaque commune de la Dordogne en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la désignation par la commune de Lalinde des délégués aux prochaines élections sénatoriales, il y a lieu de procéder à l'élection de 7 titulaires et 4 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat, au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire (respect de la parité alternative impératif), suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage.

Madame la Maire précise :

- que les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent pas participer à l'élection des délégués titulaires, des délégués suppléants,
- que pour être candidat il faut disposer de la nationalité française,
- que les militaires en position d'activité ne peuvent pas non plus être désignés délégués ou suppléants,
- l'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste,
- les listes peuvent être complètes ou incomplètes,
- la déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les informations suivantes : Nom, Prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Par ailleurs, Madame la Maire informe les élus de la constitution du bureau électoral pour ce scrutin.

Il est présidé du Maire, ou à défaut par les adjoints et conseillers dans l'ordre du tableau, il comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, et deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral attribue successivement les mandats des délégués et de suppléants élus et procède à la proclamation des candidats élus et détermine également le quotient électoral.

Madame la Maire demande donc à l'assemblée la ou les listes candidates à l'élection des **délégués titulaires et suppléants**.

Est candidate la liste :

- « LALINDE » avec 11 candidats 7 titulaires et 4 suppléants
-

Madame la Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Madame la Maire communique les résultats suivants :

Nombre de votants : 19 conseillers municipaux

- Bulletins blancs : 0
- Nuls : 0
- Suffrages Exprimés : 19

A Obtenue :

- Liste « LALINDE » : 19 Voix

Le quotient électoral utilisé est le suivant : 02

Délégués titulaires (au nombre de sept) :

M. DERACO Philippe	Liste « LALINDE »
Mme GERARD Maryse	Liste « LALINDE »
M. BUREAU Alexandre	Liste « LALINDE »
Mme CLARET Julie	Liste « LALINDE »
M. BOURRIER Christian	Liste « LALINDE »
Mme VERLHIAC Béatrice	Liste « LALINDE »
M. BORDAS Eric	Liste « LALINDE »

Délégués suppléants (au nombre de quatre) :

Mme MIRAILLES-RIU Katie	Liste « LALINDE »
M. MAZE Serge	Liste « LALINDE »
Mme MANCEL Marie-José	Liste « LALINDE »
M. BOURGES PATRICK	Liste « LALINDE »

La Secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260707-20260707-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 28/09/2026

La Maire,

Maryse GERARD